



Déclaration des performances

BMA « PT » / SB / 04

- | | |
|---|---|
| 1. Code d'identification du type de produit | Bois massif avec aboutages à entures multiples avec imprégnation pour structures porteuses en sapin, épicéa, douglas |
| 2. Domaine d'utilisation | Bâtiment, passerelles |
| 3. Fabricant | Schilliger Bois
ZIP rue du Port Rhénan
68600 Volgelsheim – France |
| 4. Mandataire | Aucun |
| 5. Système d'évaluation et de contrôle des performances déclarées | Système 1 |
| 6. Norme
Organisme notifié | EN 15497:2014
FCBA |
| 7. Performances du produit | Voir tableau ci-dessous |



Caractéristiques principales	Performances	
Caractéristiques mécaniques Module d'élasticité Résistance en flexion Résistance en compression Résistance en traction Résistance au cisaillement	Caractéristiques mécaniques des classes de résistance C18 et C24, conformément à la norme EN 338.	
Données géométriques	Les dimensions du produit sont indiquées sur la fiche d'accompagnement correspondante.	
Résistance de l'adhésif Résistance en flexion de l'aboutage à entures multiples	18 et 24 N/mm ²	
Durabilité du produit Adhésif	Adhésif de type 1 selon la norme EN 15425 (colle PU à composant unique)	
Durabilité	« PT » (bois traité conformément à la norme EN 15228). Utilisation jusqu'à classe d'emploi 3.1..	
Bois traité contre les attaques biologiques	Type de traitement	Trempage court
	Type de stabilisateur	SARPECO 9-PLUS <i>N° produit : 101055600000000</i> Berkem SA Sarpap & Cecil Industrie Le marais Ouest F-24680 Gardonne www.sarpap-cecil.com Données sécurité : Version: N°2 / Révision N°4 avec date d'émission le 05.10.2015 Certifié CTB P+ & EXCELL PLUS
	Classe de pénétration	NP1
	Quantité imprégnée	6,5 g/m ² (classes d'emploi 1 à 3.1)
	Cibles	Prévention contre les attaques de champignons et d'insectes
Comportement au feu Classe de résistance au feu	D-s2, d0 selon la norme EN 15497, tableau 2.	
Dégagement de formaldéhyde Classes de dégagement	E1	

Les caractéristiques du produit correspondent aux caractéristiques déclarées dans le présent document. Seul le fabricant nommé précédemment est responsable de l'établissement de la déclaration des performances du produit et de sa conformité avec le décret (UE) Nr. 305/2011.

Volgelsheim, le 18/04/2016

Pour l'entreprise SCHILLIGER BOIS,

Ernest Schilliger, Président.